

Le GDS de la Mayenne a défini une stratégie de Biosécurité en 7 étapes. Pour chaque étape, les mesures qui s'appliquent permettent de limiter les risques d'introduction et de diffusion des germes pathogènes dans l'élevage.

ACHETER ENTRER



CIRCULER

NETTOYER

ALIMENTER

PROTEGER

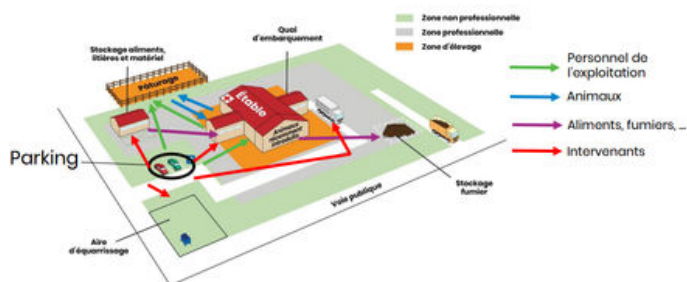
GARANTIR

Acheter des bovins constitue le facteur de risque majeur d'introduction de germes pathogènes dans un élevage. Les risques sanitaires sont maîtrisés en :

- Se renseignant sur les statuts sanitaires des vendeurs (Indicateurs troupeau)
- Dépistant les animaux à l'introduction
- Limitant le brassage de microbisme provenant de plusieurs élevages
- Appliquant des traitements préventifs en fonction des dangers
- Sécurisant le transport dans un camion propre
- Respectant une quarantaine à l'arrivée dans l'élevage

Entrer dans un élevage impose des précautions particulières :

- L'élevage est sécurisé par une signalisation et un balisage
- Les véhicules stationnent à distance des bâtiments
- Les véhicules et les matériels sont propres
- Les intervenants respectent des mesures d'hygiène (mains, cottes, bottes) avant de pénétrer dans la zone d'élevage



Circuler dans l'élevage sans croisement de circuits est une étape complexe.

Il faut sécuriser l'accès des véhicules extérieurs, respecter, si possible, le principe de la marche en avant et éviter le croisement du circuit "sale" (effluents) et du circuit "propre" (aliment)

Nettoyer est la clé de la Biosécurité. Le nettoyage / désinfection est astreignant mais le plus efficace pour réduire la charge bactérienne. Le nettoyage concerne TOUT et TOUS : locaux, véhicules, matériels, personnels

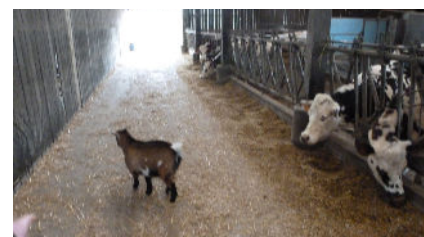


L'alimentation et l'abreuvement ont un impact sanitaire sur un troupeau et sur sa résistance aux infections. L'alimentation doit être saine et équilibrée. L'eau doit être potable et accessible. Les auges et abreuvoirs doivent être propres



Se protéger des autres animaux domestiques et sauvages, des nuisibles, des voisins.

Prévenir les risques sanitaires en appliquant des traitements préventifs, en adoptant une conduite du troupeau non stressante, respectueuse du bien-être de tous, en gérant les périodes à risque (vêlage, jeune âge, maladies..), les sources de contaminants (effluents, les cadavres)



Garantir la qualité sanitaire de l'élevage et des produits d'origine animale.
Traçabilité des traitements et des animaux
Bon usage des médicaments et traitement des déchets de soins (DASRI)

Le GDS de la Mayenne a défini une stratégie de Biosécurité en 7 étapes. Pour chaque étape, les mesures qui s'appliquent permettent de limiter les risques d'introduction et de diffusion des germes pathogènes dans l'élevage.

La Biosécurité est un ensemble de mesures de protection d'un élevage destinées à éviter l'introduction d'agents pathogènes, limiter leur dissémination interne et l'expression clinique des affections déjà présentes et pour prévenir leur sortie vers d'autres élevages, l'environnement et l'Homme.

Biosécurité externe :

Prévenir l'introduction d'agents infectieux dans un effectif

Biosécurité interne :

Empêcher la circulation de ces agents dans cet effectif et sa diffusion hors de cet effectif

